

Si lamentables que soient ces chiffres, ils sont encore pires lorsqu'on les examine sur une base régionale. Une fois de plus, un gouvernement qui se prétend soucieux d'unité nationale devrait se rendre compte qu'une des plus graves menaces à l'unité nationale est le sentiment que, dans certaines parties du pays, les Canadiens ne sont pas traités de façon équitable. Lorsque le chômage atteint un chiffre élevé sur le plan national, certaines parties du pays s'en ressentent plus que d'autres. Dans les provinces atlantiques, le chiffre est de 7 p. 100; au Québec, il est de 6.2 p. 100; en Colombie-Britannique, de 6.1 p. 100. Pourtant, la main-d'œuvre dans les provinces Maritimes ne s'est accrue que de 1.9 p. 100, contre une moyenne de 4 p. 100. Les provinces Maritimes sont en train de perdre leur population. L'exode, dans cette région, prend des proportions massives. Même lorsqu'il y a une migration, si tragique que ce soit pour une région, il y a peu de choses, ailleurs, vers lesquelles ces gens puissent se diriger. Le Conseil économique dit ensuite:

Pour la première fois depuis la moitié de 1963, le niveau de chômage au Canada a récemment dépassé de façon significative celui des États-Unis.

Nous marchons très vite, mais c'est à reculons, quelle pitié, en comparaison avec nos voisins immédiats! La hausse des prix continue, et le chômage a augmenté de moitié. Même si le produit national brut devait, suivant les données du budget, augmenter d'à peu près 8 p. 100 en 1968, le ministre ne s'est pas soucié de nous dire ce que ce chiffre signifie. En termes de production réelle du travailleur, il correspond à 1 p. 100, l'un des taux de croissance les plus faibles des pays occidentaux. C'est une performance des plus médiocres et dont le gouvernement au pouvoir depuis 1963 ne peut s'enorgueillir.

Les résultats obtenus par le gouvernement sont pitoyables et le budget actuel n'améliore pas les perspectives d'accroissement de la productivité. Le premier exposé annuel du Conseil économique soulignait un fait—sur lequel cet organisme est revenu maintes fois:

Des points de vue de la productivité moyenne et du niveau moyen de vie, les progrès des dix dernières années ont été plus lents au Canada que dans tous les autres pays industrialisés du monde.

Pourtant, nous affectons plus de capitaux par travailleur qu'aucun autre pays du monde. D'habitude, il y a un rapport étroit entre le capital investi et la productivité. On a toujours cru qu'un travailleur produit davantage s'il est mieux outillé. En général, c'est vrai. C'est vrai partout excepté au Canada.

[M. Saltsman.]

• (5.50 p.m.)

LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (6.00 p.m.)

Et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la loi sur les juges

Loi modifiant la loi sur les Postes.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues lors de l'ajournement ce soir: le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow)—La Gendarmerie royale du Canada—les propos d'un juge de la Cour suprême du Manitoba; le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault)—L'immigration—l'aide aux réfugiés tchécoslovaques.

En vertu de l'ordre spécial adopté aujourd'hui, la séance est interrompue jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h.05.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion (p. 1677) de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances) qui propose que M. l'Orateur